

**Votre situation individuelle vous intéresse ?
CONNECTEZ-VOUS A L'ENSAP !!**



Compte Individuel de Retraite (CIR) :
Pensez à mettre à jour vos données personnelles

CLIQUEZ SUR :



ensap.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques
L'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État

Compte Individuel de Retraite (CIR) :

vos données personnelles, votre situation matrimoniale et les données relatives aux enfants doivent être à jour dans le SIRH Dialogue 2 pour garantir vos droits, ceux de votre conjoint et de vos ayants droits.

FO PREF-SMI VOUS INFORME

Accéder au site de l'ENSAP, c'est accéder aux « services » suivants :

- ⇒ consulter les **derniers paiements de vos salaires** ou **traitements**
- ⇒ conserver vos **bulletins de paie** ou de **solde dématérialisés**
- ⇒ consulter vos **montants imposables** correspondants aux paiements de prestations perçues en N-1
- ⇒ éditer votre **attestation fiscale**
- ⇒ **consulter et demander la mise à jour de votre compte individuel de retraite**
- ⇒ réaliser et éditer vos **simulations de retraite** (*si vous remplissez les conditions*)
- ⇒ consulter et modifier vos données personnelles associées à votre espace numérique sécurisé
- ⇒ faire une demande de correction des éléments contenus dans votre compte individuel retraite
- ⇒ demander votre départ à la retraite au titre des pensions de l'État
- ⇒ suivre **l'avancée du traitement de votre dossier** et être **informé à chaque étape**

Si vous êtes pensionné :

- ⇒ consulter vos bulletins de pension relatifs aux derniers paiements de vos retraites de l'État
- ⇒ accéder à votre attestation fiscale à compter de l'année 2020
- ⇒ disposer de votre ou vos titres(s) de pension dématérialisé(s) en 2020